



L'ABC

des achats écoresponsables

Chaque geste compte.
Participez à «l'effet domino».



Montréal 

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Qu'est-ce que le développement durable?	6
Les achats écoresponsables	6
Pourquoi faire un achat écoresponsable?	6
Le cycle de vie d'un produit : des questions à se poser ...	7
Tout ce qui est vert n'est pas nécessairement écologique! ...	7
Vous avez le choix	8
D'autres choix écologiques	8
Un principe simple; les 3 RV : Réduction, réemploi, recyclage et la valorisation	9
Conclusion	
Notre pouvoir d'achat... un pouvoir de changement	9

ANNEXE

Les principaux écolabels	12
--------------------------------	----

OUTILS

Pour vous aider à faire un choix écoresponsable	21
Sites Internet de référence	21
Lexique	21



INTRODUCTION

S'inspirant du *Plan stratégique de développement durable de la communauté montréalaise*, la Ville de Montréal adoptait, en 2006, **une politique d'approvisionnement** énonçant que les acquisitions de biens et de services doivent dorénavant s'inscrire dans une perspective de développement durable. Comme la Ville de Montréal dépense annuellement près de 1,3 milliard de dollars afin d'offrir des services et un cadre de vie de qualité à ses citoyens, il appartient à chacun de nous de tirer parti de notre force économique en devenant des acheteurs et consommateurs responsables.

L'ABC des achats écoresponsables

La Direction de l'approvisionnement a donc élaboré en collaboration avec la Direction de l'environnement, un nouvel outil dans le but de guider les approvisionneurs de la Ville de Montréal dans leurs achats en matière de développement durable. Ce présent guide vise ainsi à mieux cerner le volet écoresponsable des achats en présentant les diverses options qui s'offrent à l'acheteur, les différents aspects à prendre en considération, les questions à se poser, etc.

En annexe, en plus des références, vous trouverez une section pratique sur les principaux éco-labels sur le marché ainsi qu'une brève description de chacun d'eux.



Un guide, des fiches, une circulaire, une trousse !

Ce nouveau guide n'arrive pas seul ! Nous vous l'offrons à l'intérieur d'une trousse d'achat écoresponsable qui comporte notamment des **fiches techniques** sur diverses gammes de produits (articles de bureau, matériel électronique, produits d'entretien, etc.) à conserver et à consulter au besoin. Puis, vous y trouverez l'édition 2008-09 de la circulaire **J'achète vert** de la Direction de l'approvisionnement qui regroupe les produits « verts » pour lesquels ont été conclues des ententes d'achat avec des fournisseurs ainsi que les produits « verts » disponibles au Centre de distribution Louvain.

Des outils électroniques accessibles en tout temps !

Disponibles sur le **site intranet** de la Direction de l'approvisionnement, tous ces outils sont appelés à évoluer à vitesse « grand V » dans ce domaine en constante progression. Cette trousse se veut un point de référence vers lequel vous diriger en matière d'achat écoresponsable, alors n'oubliez pas de venir la consulter régulièrement pour y découvrir les dernières mises à jour.

BONNE LECTURE!

NOUS JOINDRE

Votre contribution nous est nécessaire dans notre démarche afin d'améliorer nos outils et de les adapter en fonction des besoins des utilisateurs et de l'évolution du marché. N'hésitez pas à communiquer avec nous à la Direction de l'approvisionnement pour nous soumettre vos questions ou nous faire part de vos commentaires et de vos recommandations en matière d'achat écoresponsable.

Liette Gagnon
Conseillère en approvisionnement
Tél. : 514-872-9388
Courriel : lgagno2@ville.montreal.qc.ca

QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Dans sa définition courante, le développement durable « s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions **environnementales, sociales et économiques** des activités de développement. »

En intégrant le concept de développement durable à sa politique d'approvisionnement et à ses pratiques de gestion, la Ville de Montréal vise à fournir à ses citoyens des biens et services qui, tout en étant respectueux des impératifs budgétaires, minimiseront les impacts négatifs sur l'environnement et encourageront l'équité sociale.



LES ACHATS ÉCORESPONSABLES

Pour se faire, la Direction de l'approvisionnement en collaboration avec le réseau des approvisionneurs, vise à faire de l'achat écoresponsable un critère décisif dans la finalisation de ses acquisitions. Faire des approvisionnements écoresponsables, c'est tenir compte des trois dimensions du développement durable.

À service rendu équivalent, un achat écoresponsable est source de moins d'impacts sur l'environnement, par rapport à l'achat d'un autre produit d'usage similaire. Cela s'applique à une multitude de produits couramment achetés dont le matériel informatique, les produits d'entretien, les véhicules ou tout simplement les crayons et le papier. Outre sa dimension écologique, l'achat écoresponsable a également une dimension sociale dont le commerce équitable en est un bon exemple.

En incorporant la notion de développement durable à sa politique d'achat, la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal joint les rangs de villes européennes comme Bruxelles, Lyon et Paris et nord-américaines comme Vancouver, Seattle et San Francisco qui ont intégré à leur gestion, une façon écoresponsable d'acheter.

POURQUOI FAIRE UN ACHAT ÉCORESPONSABLE ?

En faisant un achat écoresponsable, on fait un geste qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont les impacts seront nombreux :

Au niveau économique

- Durabilité des produits
- Réduction des coûts d'énergie
- Réduction des coûts d'entretien
- Réduction des coûts d'élimination
- Diminution des coûts de réhabilitation de sites d'enfouissement

Au niveau social

- Équité avec les générations futures
- Développement régional – notamment par l'achat local
- Amélioration des conditions de travail

Au niveau environnemental

- Conservation des ressources naturelles
- Utilisation optimale des ressources rares ou non renouvelables
- Préservation de la diversité des espèces animales et végétales
- Moins de consommation d'énergie
- Moins d'émanations toxiques
- Moins d'émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Moins de matières résiduelles à gérer
- Amélioration de l'état de santé de la population

En récupérant annuellement plus de 460 tonnes de papier, la Ville de Montréal sauve environ 8000 arbres.

Outre ces trois aspects, un achat écoresponsable doit également tenir compte de l'impact environnemental d'un produit tout au long de son existence : c'est l'analyse du cycle de vie (de sa fabrication jusqu'à son élimination, en passant par sa livraison et son utilisation).

À noter que pour ce guide, nous insisterons davantage sur l'aspect environnemental des achats écoresponsables; la dimension sociale sera abordée ultérieurement dans un autre document.

LE CYCLE DE VIE D'UN PRODUIT : DES QUESTIONS À SE POSER ?

La notion de cycle de vie apparaît de plus en plus dans la réglementation et les politiques en matière de gestion des produits et de disposition des matières résiduelles. En examinant les impacts environnementaux qu'un produit a sur l'environnement « du berceau au tombeau », on établit le véritable coût environnemental qui est rarement inclus dans le prix de vente. Ce coût est pourtant bien réel : il a pu être encouru avant l'usage que l'on fera du produit, durant son utilisation ou lorsque l'on en aura disposé.

L'analyse du cycle de vie est parfois complexe. Tenir compte du coût environnemental en même temps que de celui de fabrication peut devenir un véritable casse-tête. Pour vous simplifier la tâche, voici quelques questions à se poser :

- Les ressources utilisées pour fabriquer le produit sont-elles renouvelables ?
- Le procédé de fabrication entraîne-t-il une grande consommation d'énergie ? d'eau ?
- L'emballage est-il excessif ? Est-il fabriqué à partir de matériaux recyclés ?
- Quelle est la provenance du produit ? Est-il de fabrication locale ?
- Quelle est la durée de vie utile du produit ?
- Le produit est-il source d'émissions de substances dangereuses pour la santé et l'environnement ?
- Est-il entièrement ou partiellement réutilisable ? Recyclable ?
- Son élimination génère-t-elle des polluants toxiques ?

Tenir compte du concept de l'analyse du cycle de vie est l'un des aspects centraux d'un achat écoresponsable, mais encore faut-il se retrouver à travers les nombreuses allégations écologiques des fabricants !

Saviez-vous que la Ville de Montréal achète près de 700 pneus remoulés ? Cela représente une économie d'environ 14 700 litres d'essence; une ressource non renouvelable.



TOUT CE QUI EST VERT N'EST PAS NÉCESSAIRE- MENT ÉCOLOGIQUE !

Actuellement, le vert est très à la mode. Il est de plus en plus fréquent de voir un produit ayant la mention, « bon pour l'environnement », « vert » ou « écologique ». Comme cela peut parfois prêter à confusion, il est important de reconnaître les produits écoresponsables à travers un étiquetage environnemental ou un écolabel. Un écolabel reconnu atteste que les caractéristiques environnementales et sociales d'un produit proviennent d'une source digne de confiance, généralement confirmée par une tierce partie. Vous retrouverez dans l'annexe I les principaux écolabels et leurs caractéristiques.

Toutefois, l'absence d'écolabel ne signifie pas nécessairement que le produit n'est pas écologique. Les fabricants se servent parfois d'autodéclarations pour vanter les mérites environnementaux de leurs produits. Ce type de démarche n'étant pas toujours fiable, il faut donc être vigilant et ne pas hésiter à questionner le fournisseur sur les caractéristiques écologiques de son produit au moment de l'achat.

Pour les entreprises, il existe également des certifications de conformité à une norme reconnue, comme la norme « ISO 14 000 » (Organisation internationale de normalisation). Résultant d'une investigation effectuée par des enquêteurs indépendants, cette norme témoigne que les modes de production de l'entreprise ne dépassent pas un niveau donné de nuisances environnementales. Prenez note, par contre, que cette certification ne s'applique pas au produit lui-même.

Évidemment, il faut toujours garder une bonne dose de scepticisme : l'écologie est perçue comme une mode par certains fabricants, qui n'hésiteront pas à « verdir » leurs produits au détriment de la vérité. Parmi les grands classiques :

- Mettre l'accent sur une seule caractéristique environnementale. Une imprimante peut être annoncée par le fabricant comme étant verte parce qu'elle est efficace énergétiquement, tout en omettant le fait que celle-ci contient des matériaux dangereux ou que ses cartouches ne peuvent être recyclées...
- Faire des affirmations non prouvées scientifiquement, par exemple, vanter l'efficacité énergétique d'une lampe sans en fournir la preuve...
- Utiliser des termes vagues : Vert... sans produits chimiques... non toxique pour l'environnement. Ainsi, une compagnie d'essuie-tout pourrait placer sur l'un de ses produits, le symbole universellement connu de contenu recyclé, tout en restant muette sur le pourcentage de celui-ci. Le symbole ci-contre ne donne aucune idée de la proportion de matières recyclées; elle ne pourrait être que de 2 % ! 
- Utiliser des termes non pertinents ou des symboles-bidon. Le symbole ci-dessous est un bon exemple de cette pratique. En effet, l'utilisation de CFC dans la fabrication d'un produit est interdite depuis plus de 20 ans ! 

VOUS AVEZ LE CHOIX...

Tout en tenant compte des écolabels reconnus (voir annexe) et des pièges posés par le «verdissage» d'un produit, il est important de demander à votre fournisseur de :

- vous fournir la liste de ses produits «écologiques»;
- vous démontrer que ces produits sont respectueux de l'environnement;
- vous suggérer des alternatives aux produits «conventionnels» que vous aviez l'habitude d'acheter.

Il devrait être en mesure de vous fournir sur demande des renseignements sur les caractéristiques de ces produits. Cette démarche permet aux fournisseurs de proposer des produits novateurs, capables d'offrir des solutions adaptées à des problèmes ou des besoins particuliers.

Les questions à se poser

Quelques règles de base nous aident à faire de bons choix, par exemple, acquérir des produits présentant l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes :

- Est-ce recyclable ?
- Réutilisable ?
- Le produit est remis à neuf ou usagé ?
- Est-il fabriqué à partir de ressources renouvelables ?
- Quelle est sa durée de vie ?
- Est-ce biodégradable ?
- Compostable ?
- Le produit contient-il un maximum de matières recyclées ?
- Est-il écoénergétique? Quelle est sa consommation d'énergie ? (le label Energy Star)
- Qu'en est-il des émissions de gaz à effet de serre liés à ce produit ?
- Privilégier les caractéristiques suivantes : sans composés organiques volatils (COV), faible toxicité, sans chlore, sans métaux lourds (plomb, mercure, cadmium), sans substances cancérigènes, etc.

Consultez le cahier des [fiches techniques](#) sur diverses gammes de produits d'usage courant. Ces fiches qui accompagnent ce guide visent à établir certains standards environnementaux à prendre en compte dans le cadre d'une démarche d'achat écoresponsable.

D'AUTRES CHOIX ÉCOLOGIQUES...

Prenez l'habitude de considérer les points suivants lors d'un achat :

- Privilégiez les entreprises qui ont une politique de développement durable ou environnementale.
- Évitez les produits suremballés et encourageons les fournisseurs à réutiliser l'emballage.
- Prenez en considération l'option de location pour les produits rarement utilisés.
- Évaluez les quantités nécessaires lors de l'achat et n'achetez que le volume requis.
- Partagez vos achats avec d'autres utilisateurs.
- Regroupez les commandes entre les divisions pour minimiser le nombre de livraisons et les gaz à effets de serre.
- Regroupez les achats récurrents (faire une commande par mois ou à tous les deux mois)
- Privilégiez, lorsque cela est possible, l'achat de produits locaux.



UN PRINCIPE SIMPLE : LES 3 RV RÉDUCTION, RÉEMPLOI, RECYCLAGE ET LA VALORISATION

En appliquant le principe des « 3 RV » la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation, nous pouvons faire des choix plus respectueux pour l'environnement.

Réduire

C'est remettre en question ses habitudes de consommation et ses façons de faire. Il s'agit d'analyser ses besoins d'une autre manière, de les redéfinir et de se poser des questions sur ses priorités. C'est diminuer l'acquisition de matériel et la consommation de ressources. C'est aussi réduire la quantité d'emballage.

En programmant l'imprimante sur le mode recto-verso par défaut, on peut réduire jusqu'à 50 % notre consommation de papier à la source.

Réemployer

C'est utiliser à nouveau, redonner une seconde vie aux objets ou acquérir du matériel usagé ou remis à neuf. C'est aussi encourager les fournisseurs à réutiliser leurs emballages.

L'utilisation de pièces d'auto réusinées pour la flotte municipale.

Recycler

C'est bien disposer des objets en fin de vie, c'est aussi acquérir des produits recyclables ou fabriqués à partir de matériaux recyclés et favoriser des emballages recyclés et/ou recyclables.

L'utilisation de papier 100 % de fibres recyclées postconsommation pour les imprimantes et photocopieurs.

Valoriser

Englobe une multitude d'actions qui permet la mise en valeur d'une matière. On fait souvent référence à la valorisation lorsque l'on parle de compostage des matières organiques.

Le gazon coupé qui est transformé en compost à l'écocentre Saint-Michel est un bon exemple de valorisation.

NOTRE POUVOIR D'ACHAT... UN POUVOIR DE CHANGEMENT

Par son pouvoir d'achat très important, la Ville de Montréal peut devenir un acteur majeur de développement durable au sein de la communauté montréalaise. Il est manifeste que l'intégration progressive d'une telle



pratique d'achat, orientera le comportement de nos fournisseurs et influencera leur sens de l'innovation. Les critères de développement durable sont appelés à jouer, dans un prochain avenir, un rôle important dans l'évaluation des offres de biens et services.

Bien que ce guide a été conçu pour démystifier le développement durable et son impact sur nos pratiques d'achats,

il ne propose pas d'informations précises sur une ligne de produits en particulier : vous retrouverez ce type de renseignement dans le cahier des **fiches techniques**. Ce document a été conçu pour vous donner rapidement, dans un langage clair, les informations nécessaires pour effectuer un achat écoresponsable. La gamme de produits couverte par les fiches techniques s'élargira au fil du temps, en s'arrimant le plus possible sur les appels d'offres à venir.

Pour terminer, il faut se rappeler que le développement durable est un concept en constante évolution, qui nous demande d'être à l'affût des nouvelles tendances dans le marché. Gardez à l'esprit qu'il n'existe aucun produit ou service parfaitement écologique; tout choix de consommation s'opère en fonction du marché actuel. Heureusement, en réponse à la demande grandissante des consommateurs l'offre de produits écologiques et équitables tend à augmenter et à se diversifier.

En bref, acheter de façon écoresponsable c'est aussi « acheter mieux »; consommer en fonction des besoins requis, éviter le gaspillage, s'en tenir aux produits utiles et nécessaires, de meilleure qualité et qui auront un cycle de vie plus long.

Espérant que cette première démarche pourra créer un effet d'entraînement positif puisque toutes les initiatives favorisant le développement durable méritent d'être valorisées. N'oublions pas que chaque petit geste compte. Poursuivons l'effet domino...



ANNEXE

Les principaux écolabels



ÉCOLOGO : CHOIX ENVIRONNEMENTAL

www.ecologo.org/fr

L'Écologo est attribué à un produit ou un service certifié dans le cadre du programme canadien Choix environnemental. Pour obtenir cette certification, le produit ou service doit respecter l'une des conditions suivantes : favorise l'efficacité énergétique, réduit les sous-produits dangereux, utilise des matériaux recyclés, ou qu'il soit recyclable.

Créé en 1988 par Environnement Canada et cédé en 1995 au secteur privé, le financement et l'exploitation du programme relèvent de TerraChoice environmental marketing, un organisme de services de l'environnement à but lucratif. Une vérification indépendante est assurée par deux membres de l'organisation Global Ecolabelling Network, une association internationale d'écotags.

La certification Écologo se retrouve dans plus de 250 catégories de produits dont entre autres : des carburants et lubrifiants, des contenants, emballages, sacs, fourniture et matériel de bureau, ainsi que des produits de construction, de nettoyage et d'entretien.

NOUS RECOMMANDONS

- Papiers vierges et recyclés **entente 290786**
- Ameublements de bureau **entente 651611**
- Peinture écologique **entente 678736**
- Équipements d'impression appareils multifonctions **entente 195587**
- Papier recyclé pour photocopieur **entente 287142**
- Produits sanitaires **entente 289177**



GREEN SEAL

www.greenseal.org/
En anglais

Cet organisme américain établit des normes environnementales et certifie les produits qui ont moins de répercussions négatives sur l'environnement par rapport à des produits similaires. La certification est conditionnelle au respect de normes rigoureuses visant principalement : la réduction de la pollution de l'eau et de l'air, l'efficacité énergétique, la protection de la couche d'ozone, la réduction du risque de réchauffement planétaire, la conservation de la faune et de son habitat naturel ainsi que la lutte au gaspillage des ressources naturelles.

Green Seal est un organisme indépendant, à but non lucratif qui opère selon les lignes directrices établies par ISO pour les programmes d'étiquetage environnementaux, ISO 14020 et ISO 14024. Ses standards sont reconnus et utilisés par le gouvernement fédéral des États-Unis, ainsi que par plusieurs États américains comme la Californie ou la Pennsylvanie.

Depuis le lancement en 1990, près de 275 produits appartenant à 85 catégories ont été certifiés par Green Seal. On compte parmi ceux-ci : peinture, dispositifs d'économie de l'eau, papier de toilette et mouchoirs en papier, huile à moteur régénérée, papier d'imprimerie et d'écriture, appareils d'éclairage économes d'énergie, serviettes et essuie-tout en papier, produits d'entretien ménager, fenêtres permettant de faire des économies d'énergie, gros appareils ménagers, etc..

L'organisme publie également une série de guides d'achat écologique (en anglais), qui donnent la liste des produits préférables sur le plan écologique et des «trucs» pour élaborer et mettre en oeuvre des politiques d'approvisionnement judicieuses sur le plan de l'environnement.

NOUS RECOMMANDONS:

- Peinture écologique **entente 678736**
- Produits sanitaires **entente 289177**





ENERGY STAR

www.oeec.nrcan.gc.ca/energystar/francais/achat/index.cfm

Ce label atteste que l'appareil électrique est énergétiquement efficace. Il s'inscrit dans le cadre d'un programme plus vaste de réduction de la pollution de l'air associée aux combustibles fossiles.

Géré par l'EPA (Environmental Protection Agency) et le DOE (US Department of Energy), Energy Star s'applique à plusieurs produits : Électroménagers (lave-linge, réfrigérateur, lave-vaisselle), appareils producteurs de froid et de chaleur, appareils électroniques domestiques, éclairage, équipements bureautiques (ordinateurs, fax, photocopieurs, moniteurs, imprimantes, etc.), divers (refroidisseurs d'eau, feux de signalisation, etc.). Depuis peu les bâtiments peuvent également être étiquetés.

NOUS RECOMMANDONS :

- Équipements d'impression appareils multifonctions [entente 195587](#)
- Ordinateurs [entente 196869](#)



FOREST STEWARDSHIP COUNCIL (FSC)

www.fsc.org/
En anglais

Ce label certifie que le bois provient de forêts ou des plantations gérées de manière responsable et durable. Cette gestion tient compte de plusieurs critères sociaux, économiques, écologiques et culturels des générations présentes et futures.

Soutenu par d'importantes ONG (organisme non-gouvernemental) telles que Greenpeace et la World Wildlife Fund (WWF), le FSC est une organisation mondiale indépendante, à but non lucratif.

Tout en imposant une procédure de traçabilité, elle diffère des autres certifications (SFI, CSA) pour plusieurs éléments : elle est basée sur des critères de performance, on retrouve une équivalence des parties (organisations écologiques, les populations autochtones et les entreprises de gestion et d'exploitation forestière) dans la prise de décision, un audit annuel et initial est effectué, il y a une totale transparence, et il s'agit d'un système mondial applicable à tout.

Actuellement, plus de cinquante millions d'hectares de forêt sont déjà certifiés, de même que 7 % de la consommation industrielle mondiale de bois.

NOUS RECOMMANDONS :

- Papiers vierges et recyclés [entente 290786](#)





GREENGUARD

www.greenguard.org/
En anglais

GREENGUARD est un programme de certification indépendante existant depuis 2002 et qui évalue les émissions de composés organiques volatiles (COV) présent dans les produits et matériaux à usage intérieur. Cette certification rencontre les normes de l'Agence de l'environnement américaine (EPA) en ce qui a trait à la qualité de l'air intérieur au niveau de l'émission de particules et de polluants chimiques.

Jusqu'à maintenant, plus d'une centaine de fabricants offrent des produits ayant la certification Greenguard. Les produits certifiés vont des adhésifs, peintures, nettoyeurs en passant par les matelas, portes, fenêtres, finition de mur, isolant jusqu'aux meubles et ordinateurs.

NOUS RECOMMANDONS :

- Ameublements de bureau [entente 651611](#)



COMMERCE ÉQUITABLE

<http://transfair.ca/fr/node>

« Le commerce équitable est un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète. Les organisations du commerce équitable (soutenues par les consommateurs) s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel. » ⁽¹⁾

L'objectif premier du commerce équitable est d'aider les travailleurs et les producteurs négligés par le commerce international, à devenir moins vulnérables aux aléas du marché et beaucoup plus autosuffisants.

⁽¹⁾ Définition tirée du site www.artisansdumonde.org



LEADERSHIP IN ENERGY AND ENVIRONMENTAL DESIGN (LEED)

http://www.cagbc.org/index_fr.htm

Le LEED est un système de standardisation américain pour les qualités environnementales d'un bâtiment que ce soit lors de sa conception ou de sa rénovation. Il existe quatre niveaux de certification -certifié, argent, or et platine- se fondant sur un système de pointage évaluant plusieurs critères dont entre autres: l'efficacité énergétique, l'économie d'eau, l'utilisation de matériaux de construction de provenance locale, la qualité de l'air, etc.

NOUS RECOMMANDONS :

- Produits sanitaires [entente 289177](#)



CHLORINE FREE PRODUCTS ASSOCIATION- PROCÉDÉ SANS CHLORE (CFPA)

www.chlorinefreeproducts.org

En anglais

La CFPA est une association sans but lucratif qui certifie les produits n'utilisant pas de chlore lors de leur fabrication. Cet écolabel est principalement utilisé dans l'industrie des pâtes et papiers.

NOUS RECOMMANDONS :

Papiers vierges et recyclés [entente 290786](#)



BIODEGRADABLE PRODUCTS INSTITUTE (BPI)

www.bpiworld.org

Cet écolabel certifie les produits qui peuvent se décomposer totalement, rapidement et sans danger, lorsqu'ils sont enfouis dans les sites d'enfouissement.

On compte parmi les types de produits certifiés des sacs, des accessoires de table (verre, assiette) ainsi que des pellicules d'emballage.

AUTRES ÉCOLABELS

Orientation sociale



SOCIAL ACCOUNTABILITY INTERNATIONAL

www.sa-intl.org/
En anglais

La Social Accountability International (SAI) est une organisation humanitaire sans but lucratif, qui vise à améliorer les conditions de vie dans les milieux de travail du tiers-monde. La SAI est en charge de la certification SA8000 sur la responsabilité sociale qui s'appliquait, en date de juin 2007, à plus de 680,000 travailleurs dans 1373 usines se trouvant dans 65 pays.

La certification SA8000 lutte contre le travail des enfants, le travail forcé, la discrimination, les mauvaises conditions d'hygiène et de sécurité ainsi que pour la liberté d'association syndicale.

La SAI relie les compagnies, les individus ou les gouvernements désirant supporter des pratiques responsables à travers leurs activités d'achats, d'emplois ou d'investissements. L'objectif est d'inclure les standards de droits humains dans la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise permettant ainsi d'améliorer la qualité de vie des travailleurs.

Bois et papiers



ASSOCIATION CANADIENNE DE NORMALISATION (CSA)

www.csacanhelp.ca

Il s'agit d'une association sans but lucratif dont le but est d'élaborer des normes telles que l'amélioration de la santé et de la sécurité publique, ainsi que la protection de l'environnement. La CSA certifie également le bois, le papier et les forêts dans une perspective de conservation et de gestion responsable.



SUSTAINABLE FORESTRY INITIATIVE (SFI)

www.sfiprogram.org/
En anglais

Organisme de certification américaine des forêts qui réunit les principaux producteurs de papier et de bois des États-Unis.

Écolabels québécois



APPELLATION V COMMERCE VERT

www.appellation-v.com

L'Appellation V commerce vert est un programme québécois de certification environnementale gratuit pour les petits commerces de 50 employés et moins, inspiré du modèle ISO 14001.



HORTI-ECO

www.equiterre.org/agriculture/horticulture/horti-eco.php

Cette certification québécoise mise sur pied par Équiterre garantit que les entreprises d'aménagement paysager certifiées appliquent des produits et méthodes qui respectent l'environnement.

Écolabels européens et asiatiques



DER BLAUER ENGEL (L'ANGE BLEU)

www.blauer-engel.de/en/index.php

En anglais

Cet organisme allemand fondé en 1977, certifie les produits et services bénéfiques pour l'environnement ainsi que le maintien de standards élevés au niveau de la santé et de la sécurité.

Parmi les produits certifiés : piles, appareils électriques, papier, matériel et ameublement de bureau, produits sanitaires.



L'ÉCOLABEL EUROPÉEN

www.eco-label.com/french/

Créé en 1992 et reconnu dans les 25 pays de l'Union européenne, ce programme de certification volontaire est destiné à encourager le milieu des affaires à mettre sur le marché des produits et services plus écologiques. On compte parmi les produits certifiés, détergents pour textiles, ampoules électriques, laveuse, papier à photocopieuse, réfrigérateurs, congélateurs, papiers absorbants, hygiéniques et de cuisine, matelas, peinture et vernis, articles chaussants, ordinateurs personnels, produits textiles, lave-vaisselle...



NORDIC SWAN

www.svanen.nu/Default.aspx?tabName=StartPage
En anglais

Ce système de certification volontaire scandinave fait la promotion des produits et services ayant un impact positif pour l'environnement. La liste des produits certifiés comprend : produits d'entretien, papier, photocopieuses, matériel de bureau, détergents, peinture, vernis, mobilier extérieur, produits sanitaires, textiles...



ECO MARK

www.ecomark.jp/english/ (en anglais)

Ce programme d'écolabel japonais créé en 1989, se fonde sur l'analyse du cycle de vie des produits désirant être certifiés. L'Eco Mark impose certains critères stricts lors de la certification : la charge environnementale doit être moindre qu'un produit similaire et ce, tant au niveau de la fabrication, l'utilisation et l'élimination du produit. On retrouve plusieurs types de produits certifiés Eco Mark : papier d'imprimante et d'emballage, ordinateurs, produits textiles, photocopieurs, matériaux de construction, mobilier, huile et plastique biodégradable, peinture...

Alimentation



MARINE STEWARDSHIP COUNCIL (MSC)

www.msc.org/
En anglais

Le Marine Stewardship Council est un écolabel volontaire qui certifie que les produits de la mer et de la pêche ainsi étiquetés n'ont pas contribué à dégrader, ou surexploiter les ressources marines, et que des précautions importantes sont prises pour réduire les impacts en termes de pollution.



ASSOCIATION POUR LE COMMERCE DES PRODUITS BIOLOGIQUES

www.ota.com/otacanada.html
En anglais

Il s'agit d'une association d'affaire de l'industrie des produits biologiques nord-américaine. La mission de cet organisme est de faire la promotion du commerce de produits biologiques pour le bénéfice de l'environnement, des agriculteurs et du public.



RAINFOREST ALLIANCE

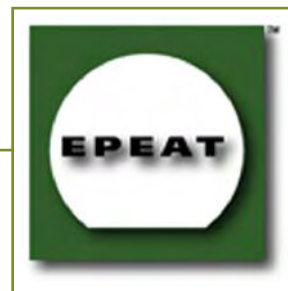
www.rainforest-alliance.org/

En anglais

Petite ONG (organisme non-gouvernemental) fondée à New York en 1987 pour préserver les forêts et la biodiversité, RainForest Alliance travaille aujourd'hui avec plus de 10 000 producteurs de bois, de café, de bananes et de chocolat dans 14 pays.

Tous sont certifiés selon des critères de développement durable pour préserver l'environnement (moins d'érosion des sols, gestion de l'eau, préservation des ressources naturelles) mais également améliorer les conditions sociales des producteurs (rémunération plus élevée, accès aux soins et à l'éducation).

Produits électroniques



ELECTRONIC PRODUCTS ENVIRONMENTAL ASSESSMENT TOOL (EPEAT)

www.epeat.net/

En anglais

L'EPEAT est un programme de certification similaire à Energy Star, mais qui tient compte en plus de l'impact environnemental des produits électroniques certifiés.



CERTIFICATION TCO

www.tcodevelopment.com

En anglais

Cette certification, attribuée par la compagnie TCO Development, définit des standards d'ergonomie, d'émissions chimiques et électromagnétiques, d'impacts écologiques ainsi que d'efficacité énergétique pour les ordinateurs, les moniteurs, les claviers, les imprimantes, les téléphones portables et le mobilier de bureau.

OUTILS DISPONIBLES POUR VOUS AIDER À FAIRE UN CHOIX ÉCORESPONSABLE :

Recherche des ententes « verts » disponibles :

1. À partir du site intranet de la Direction de l'approvisionnement, cliquez sur le bouton « Moteur de recherche des ententes d'achat »
2. Tapez VERT sur la ligne produit ou service et cliquez sur « rechercher »

IMPORTANT : Pour avoir un portrait de l'ensemble des ententes assurez-vous que la mention « Toutes les catégories » est affichée dans le champ « catégorie »

Consultez la trousse d'achat écoresponsable :

- Cahier des **fiches techniques** sur diverses gammes de produits. À conserver !
- Circulaire – **Spécial J'achète « Vert » 2008-09**

SITES INTERNET DE RÉFÉRENCE :

Le Global Ecolabelling Network (réseau mondial d'écoétiquetage) :
www.globalecolabelling.net

Recyc-Québec :
www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/

Ethiquette Inc :
www.ethiquette.ca/

Gouvernement du Québec- Centre de services partagés :
gestion.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca/portail/devdurable.asp

Gouvernement du Canada :
www.greeninggovernment.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=256986C5-1

TERMINOLOGIE

Analyse de cycle de vie : Il s'agit d'une évaluation de l'impact environnemental d'un produit ou d'un service et ce, tout au long de son existence, c'est-à-dire de sa production, de son utilisation et de son élimination.

Biodégradable : Se dit d'un produit qui peut être décomposé naturellement par des organismes vivants.

CFC : Ce gaz, le chlorofluorocarbone, dont la production a été progressivement interdite depuis la fin des années 80, était utilisé comme réfrigérant ainsi que dans les aérosols. Lorsque les CFC sont libérés dans l'atmosphère, ils s'attaquent à la couche d'ozone qui est notre protection contre l'action nocive des rayons ultraviolets (UV). Rappelons que les rayons UV sont la principale cause du cancer de la peau.

Composé organique volatil (COV) : Il s'agit d'une substance qui s'évapore rapidement dans l'atmosphère à température ambiante. On retrouve principalement les COV dans l'essence, l'alcool et les solvants utilisés dans les peintures, vernis et produits ménagers. Les COV contribuent à la formation de smog et à la pollution de l'air intérieur.

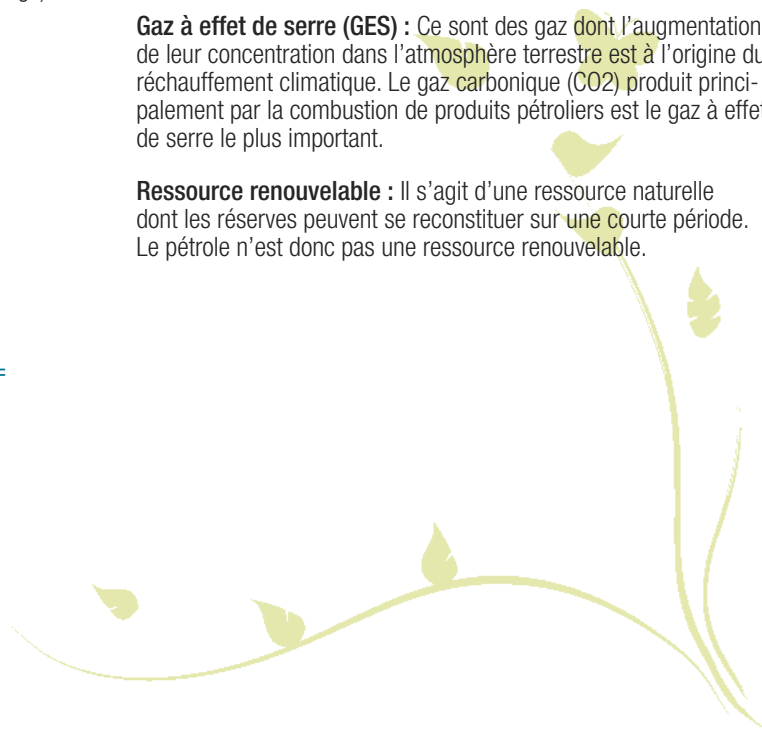
Compostable : Se dit d'une substance organique qui se transforme par décomposition, en terreau fertile pour l'agriculture : le compost.

Écolabel : Il s'agit d'un label attribué à un produit par un organisme de certification, garantissant que le produit concerné a un impact réduit sur l'environnement.

Efficacité énergétique : Utilisation moindre d'énergie pour un service comparable.

Gaz à effet de serre (GES) : Ce sont des gaz dont l'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est à l'origine du réchauffement climatique. Le gaz carbonique (CO₂) produit principalement par la combustion de produits pétroliers est le gaz à effet de serre le plus important.

Ressource renouvelable : Il s'agit d'une ressource naturelle dont les réserves peuvent se reconstituer sur une courte période. Le pétrole n'est donc pas une ressource renouvelable.



CRÉDITS

Rédaction :

Bruno Simard, éco-conseiller
et Liette Gagnon, conseillère en approvisionnement
Direction de l'approvisionnement

Révision :

Nicole Cardinal
secrétaire de direction

Remerciements :

Un merci tout particulier à Nancy Giguère et Jacques Tremblay
de la Direction de l'environnement pour leur précieuse collaboration
dans la révision et la bonification du contenu de ce guide.

Coordination à la production :

Claudia Thibault, chargée de communication
Service des communications et des relations avec les citoyens.

Conception graphique :

Centre de communications visuelles
Service des communications et des relations avec les citoyens.

07.04.634-0

Ville de Montréal
Décembre 2008

La Direction de l'approvisionnement imprime tous ses documents sur du papier 100 % recyclé.



